



Les amis de Philippe Le Bas et de la famille Duplay

21 janvier 2023

Editorial

Notre association a deux ans, c'est l'occasion pour ce bulletin de revenir sur ces deux premières années, et de repreciser certains de nos projets, à partir de ce numéro nous avons choisi d'éditer une lettre du Conventionnel.



Dans ce numéro

Editorial

Par Florent HERICHER Page 1

Les discours de notre trésorier Frédéric Crucifix au Panthéon.

Page 1 à 6

La conférence de Florent Hericher du 25 juin 2022. Compte rendu de Bruno Decriem Page 6 à 7.

Lettre du Conventionnel Philippe Le Bas adressée le 21 janvier 1793 à son père Ange Le Bas. Page 8 à 11.

La sépulture d'Elisabeth Duplay et Philippe Le Bas Fils. Point sur notre action. Page 12

Hommage à Philippe Le Bas au Panthéon

Dans le cadre de l'hommage aux victimes du 9-10 thermidor An II ce samedi 30 juillet 2022, organisé par plusieurs associations, amies de la Révolution, dont l'ARBR et l'Association pour la sauvegarde de la Maison de Saint-Just, Frédéric Crucifix au nom de l'association des Amis de Philippe Le Bas et de la famille Duplay, prononça un vibrant discours pour rappeler le sacrifice sublime du Conventionnel Le Bas.

En effet cette année, l'ensemble des associations amies de la Révolution avaient choisi de mettre en avant Philippe Le Bas, parmi les très nombreuses victimes du 9 thermidor An II, et suivantes.

De nombreuses personnes étaient présentes, à titre individuel ou en tant que représentant de partis politiques ou organisations culturelles attachées à la mémoire des victimes de thermidor. Tous ont salué, et applaudi le discours de notre ami, que nous reproduisons ici intégralement.

Discours pour la commémoration du 10 thermidor an II au Panthéon Samedi 30 juillet 2022

Un sacrifice sublime

Dans le tumulte de cette journée du 9 thermidor an II au sein de la Convention nationale qui se conclue par le décret d'arrestation de Robespierre et de ses compagnons, un député se lève et déclare :

« Je ne veux pas partager l'opprobre de ce décret ; je demande aussi l'arrestation... ».

Il s'agit de Philippe Le Bas, un fidèle ami de l'Incorruptible.

Comme l'écrit Stéphane-Pol dans son ouvrage sur le Conventionnel Le Bas, « ce cri du cœur, ce mouvement d'admirable abnégation laisse la plupart des historiens absolument froids ». Sa demande est accordée avec celle de Robespierre jeune.

Stéphane-Pol poursuit : « Pas un mot d'émotion, en relatant le dévouement de ces deux hommes et la veulerie de l'Assemblée, qui les ajoute au décret sans protestation ! ».

Dans son ouvrage intitulé « Histoire de Robespierre », Ernest Hamel décrit le mieux le sacrifice du Conventionnel Le Bas :

« Mais voici que tout à coup se lève, à son tour, un des plus jeunes membres de l'assemblée, Philippe Le Bas, le doux et héroïque compagnon de Saint-Just.

En vain quelques-uns de ses collègues le retiennent par les pans de son habit et veulent le contraindre à se rasseoir, il résiste à tous leurs efforts, et, d'une voix retentissante : « Je ne veux pas partager l'opprobre de ce décret ; je demande aussi l'arrestation ! »

Tout ce que le monde contient de séductions et de bonheurs réels attachait ce jeune homme à l'existence.

Une femme adorée, un fils de quelques semaines à peine, quoi de plus propre à glisser dans le cœur de l'homme le désir immodéré de vivre ?

S'immoler, n'est-ce pas en même temps immoler pour ainsi dire le cher petit-être dont on est appelé à devenir le guide et l'appui ?

Le Bas n'hésita pas un instant à sacrifier toutes ses affections à ce que sa conscience lui montra comme le devoir et l'honneur même.

Il n'y a point en faveur de Robespierre de plaidoirie plus saisissante que ce sacrifice sublime ».

Mais, avant de poursuivre sur les conséquences tragiques du choix courageux fait par Le Bas le 9 thermidor, nous allons revenir sur sa biographie jusqu'à cette journée fatidique.

Sa biographie

Philippe Le Bas est né à Frévent, dans le Pas-de-Calais, le 4 novembre 1764. Il est le fils d'un régisseur devenu maître de poste et notaire seigneurial.

Le Bas effectue ses études au collège Montaigu, établissement parisien qui se trouve proche du Panthéon, et devient avocat en avril 1789.

Après une année dans la capitale, il regagne le Pas-de-Calais et s'installe à Saint-Pol-sur-Ternoise, ville proche de Frévent, comme homme de loi au printemps 1790.

Le 14 juillet de la même année, il est l'un des Gardes nationaux délégués par le département du Pas-de-Calais à la fête de la Fédération à Paris. Il est élu administrateur du district de Saint-Pol en décembre 1791 et membre du Conseil général du département l'année suivante à la suite d'un brillant succès obtenu au barreau d'Arras. Il s'agissait de défendre un vieux maréchal des logis du nom de Nicolas Berceau déféré à

Député du Pas-de-Calais.

Au début de septembre, Philippe Le Bas est désigné comme l'un des députés du département du Pas-de-Calais. Stéphane-Pol revient dans son ouvrage sur les causes qui ont amené à l'élection de Le Bas : « le zèle qu'il déployait dans ses fonctions d'administrateur, le succès qu'il avait obtenu comme avocat, l'amitié fondée sur une profonde estime que lui portait Robespierre, son ancien condisciple, avaient fixé sur lui l'attention publique ».

Parti pour siéger dans la nouvelle assemblée, Le Bas s'installe à Paris, d'où il envoie à son père de nombreuses lettres dans lesquelles il relate les débats importants de la Convention et justifie sa propre conduite inscrite dans celle de l'Incorruptible. Stéphane-Pol précise ce point dans son ouvrage :

« Convaincu de la pureté des intentions de Robespierre, il embrassa ses principes et y resta fidèle, malgré les dangers qu'il voyait s'accumuler sur sa tête ».

Le Bas et Robespierre luttèrent pour la même cause, le salut de la toute jeune République. Le jeune conventionnel guida plus d'une fois Robespierre dans une voie de clémence et de générosité.

Malgré son talent oratoire, il s'exprima peu à la Convention comme aux Jacobins où il s'inscrit.

Alphonse de Lamartine, évoquant la figure de Le Bas, le qualifie de « probe, modeste, silencieux ».

François Wartelle, quant à lui, parle de « l'une des plus pures figures parmi les dirigeants de l'an II » dans son article sur le Conventionnel dans le Dictionnaire Historique de la Révolution française.

Enfin, Stéphane-Pol évoque « cet esprit si droit et si honnête ne se prononcera que lorsqu'il aura compris de quel côté est le devoir ».

Le Bas faisait aussi preuve de tolérance. En effet, en quittant ses fonctions d'administrateur du Pas-de-Calais, il détacha des registres de dénonciations de la commune d'Arras plusieurs feuillets concernant des malheureux accusés de protéger des prêtres insermentés ou d'assister à leurs offices. Ces personnes durent la vie à Le Bas.

Dans le procès de Louis XVI, Philippe Le Bas vota pour la mort, sans appel au peuple ni sursis. Voilà comment Philippe Le Bas relate la mort du roi dans une lettre à son père :

« Enfin, mon cher père, le tyran n'est plus ; l'exécution s'est faite ce matin avec le plus grand ordre. Le peuple, délivré du chef des conspirateurs, a crié après que sa tête a tombé : Vive la Nation ! Vive la République ! ».

Dans cette période tragique, un événement heureux survient pour lui : sa rencontre avec Elisabeth Duplay. Laissons cette dernière nous la conter dans ses Mémoires :

« Ce fut le jour où Marat fut porté en triomphe à l'Assemblée que je vis mon bien-aimé Philippe Le Bas pour la première fois ».

Cet événement intervient fin avril 1793. Véritable « coup de foudre » dès cette première rencontre au point où Elisabeth Duplay en tomba malade.

Philippe Le Bas de son côté se confia aux deux frères Robespierre sur ses sentiments envers la fille cadette des Duplay. Enfin, il se décida à demander aux parents d'Elisabeth sa main, ces derniers acceptèrent après avoir consulté Robespierre.

Ce dernier dit tout le bien qu'il pensait de Le Bas. Le mariage eut lieu le 26 août 1793. Dix mois plus tard, Élisabeth Le Bas mettait au monde, le 17 juin 1794, un fils prénommé aussi Philippe sur lequel nous reviendrons.

Représentant du peuple en mission

Philippe Le Bas va être envoyé par la Convention nationale dans les départements comme Représentant du peuple en mission.

En effet, rappelons-nous que la France révolutionnaire est en guerre avec les pays européens et doit défendre ses frontières.

Le 2 août 1793, il est envoyé à l'armée du Nord avec un autre conventionnel, Duquesnoy.

En octobre, il part avec Saint-Just pour l'armée du Rhin. Ils vont rester presque trois mois en Alsace, multipliant les initiatives au sein desquelles il est bien difficile de discerner la part de chacun. En effet, l'accord entre les deux hommes est presque toujours parfait et ils mènent une action inlassable et couronnée de victoires. Forts de ce succès, Saint-Just et Le Bas sont de nouveau envoyés en mission à l'armée du Nord en janvier-février et en avril-mai 1794.

Dans le même temps, Philippe Le Bas est élu à plusieurs fonctions : membre du Comité de sûreté générale à partir de septembre 1793 et président du club des Jacobins en avril 1794.

Le 2 juin 1794, il est désigné comme l'un des deux directeurs de l'école de Mars : sorte de prytanée militaire destiné aux fils de sans-culotte âgés de 16 et 17 ans et qui a pour objectif de les former « à la fraternité, à la discipline, à la frugalité, aux bonnes mœurs, à l'amour de la patrie, à la haine des rois ».

Le Bas reprend en même temps sa place à la Convention soutenant jusqu'au bout Robespierre et Saint-Just.

Le 9 thermidor

Mais revenons à la fin de cette tragique journée du 9 thermidor : Robespierre et ses amis décrétés d'accusation sont transférés dans les différentes prisons de Paris. Le Bas est lui dirigé vers la Conciergerie. Toutefois, avant son incarcération, le Comité de sûreté générale le fait conduire à son domicile pour s'assurer de ses papiers.

Dans le même temps, la Commune de Paris apprenant l'arrestation de Robespierre et de ses amis décide de les délivrer et de lancer un appel à l'insurrection à toutes les sections. Philippe Le Bas sorti de la Conciergerie se dirige vers l'Hôtel-de-Ville pour rejoindre ses amis.

C'est à ce moment-là qu'il voit pour la dernière fois son épouse, Élisabeth, et lui fait ses ultimes recommandations, notamment sur leur fils :

« Nourris-le de ton lait, inspire lui l'amour de sa patrie ; dis-lui bien que son père est mort pour elle ; vis pour notre cher fils ;

inspire lui de nobles sentiments, tu en es digne. Adieu, mon Élisabeth, adieu ».

Dans la nuit du 9 au 10 thermidor, Robespierre refuse de sanctionner de sa signature l'appel à l'insurrection contre la Convention et hésite à adresser une

proclamation aux armées. Pendant ce temps, la Représentation nationale a pris un décret de mise hors la loi et envoie des troupes qui envahissent l'Hôtel

de Ville. Laissons Stéphane-Pol nous conter dans son ouvrage les derniers instants de Le Bas : « Le

gendarme Merda s'approchait traîtreusement de Robespierre et lui fracassait la mâchoire d'un coup de feu ; Le Bas, croyant blessé à mort celui qui personnifiait, pour lui, la liberté et la République,

s'empara d'un pistolet et se fit sauter la cervelle : il échappait ainsi aux insultes des « aboyeurs de guillotine ». Son corps fut levé à sept-heures du matin et

porté immédiatement au cimetière de Saint-Paul, section de l'Arsenal ». Apprenant la mort de son mari, Élisabeth Le Bas est anéantie.

Toutefois, elle est tirée de son chagrin lorsque des agents de police viennent l'arrêter le 13thermidor. Elle est incarcérée avec son fils d'à peine six semaines à la prison de Talarue, rue Richelieu.

C'est un ancien hôtel particulier transformé en prison. Élisabeth Le Bas est détenue dans des conditions très difficiles, dans un grenier sans fenêtre où il était difficile de respirer et où montaient des odeurs infectes des écuries. Elle fait preuve de courage et décide de continuer à vivre pour son fils comme elle l'avait promis à son cher Philippe.

Elisabeth Le Bas trouve de la consolation auprès de sa sœur, Eléonore, qui est incarcérée aussi à Talarue. Les autres membres de la famille Duplay sont aussi frappés par des décisions d'emprisonnement prises par les thermidoriens.

Après quelques mois de détention, Elisabeth Le Bas est libérée. Elle se trouve alors sans argent, sans amis. Sa famille est alors encore en prison. Elle gagna pendant quelques mois son existence et celle du petit Philippe en lavant le linge dans les bateaux qui servent de lavoirs sur la Seine. Comme le dit Lenotre, « elle savait maintenant que [Philippe] s'était conduit en héros ». Âgée, elle écrira dans ses Mémoires :

« Il a su mourir pour la Patrie ; il ne devait mourir qu'avec les martyres de la liberté !

Il me laissa mère et veuve à vingt et un ans et demi. Je bénis le ciel de me l'avoir ôté ce jour-là ; il ne m'en est que plus cher ».

Elle ajoute : « J'aime la liberté ; le sang qui coule dans mes veines, à soixante-dix-ans, est un sang de républicaine ».

Obstinée, Elisabeth Le Bas refuse de quitter le nom glorieux de son mari. C'est pour cette raison qu'elle consent à s'unir, en 1799, à un des frères de son mari, Charles Le Bas,

futur commissaire général à Lorient qui décèdera en 1830. De cette union naîtra deux enfants.

Philippe Le Bas, le fils

Élisabeth Le Bas va élever son fils, Philippe, dans le culte des idées républicaines et dans le souvenir de son mari. Elle s'était jurée que son enfant

« deviendrait quelqu'un ». En 1806, elle l'inscrit au collège de Juilly, établissement proche de Paris, où il restera pendant quatre ans. En 1810, à la sortie du collège, Philippe Le Bas fils s'engage dans la marine, puis entra dans la garde impériale où il participa aux campagnes de 1813 et 1814. Après 1815, il obtient un emploi à la préfecture de la Seine. En 1820, il est sollicité pour devenir le précepteur de Louis-Napoléon Bonaparte, le futur Napoléon III.

A son retour, en 1827, déjà âgé de 33 ans, et sans aucun diplôme, il reprend ses études, ce qui lui permet d'obtenir dans un temps record les diplômes jusqu'à être agrégé de lettres. Sa carrière universitaire sera ensuite brillante

car il occupera les postes de maître de conférences à l'Ecole normale supérieure et conservateur-administrateur de la Bibliothèque de la Sorbonne.

Il publiera de nombreux ouvrages très érudits, notamment sur l'hellénisme et l'épigraphie.

Il est élu, dès 1838, à l'Académie des inscriptions et belles lettres et deviendra même, en 1859, Président de l'Institut de France.

Au moment de la révolution de 1848, Philippe Le Bas fils souhaite entrer en politique mais échoue à se faire élire député dans le département de naissance de son père,

et dans le département de la Seine. Il s'oppose à son ancien élève, Louis Napoléon Bonaparte, dès sa candidature à l'élection présidentielle de décembre 1848.

Il déplore ensuite son coup d'Etat restaurant l'Empire. Ainsi, l'accession au pouvoir de son ancien élève, devenu Napoléon III, et sa pratique autoritaire du pouvoir le heurteront, lui, le « Républicain de naissance », terme repris en sous-titre par Florent Hélicher dans sa biographie du fils du Conventionnel publiée récemment.

Philippe Le Bas fils restera toute sa vie très attachée à sa mère. Il ne lui survivra que d'une année. Ils partageront le même appartement après qu'Elisabeth Le Bas soit de nouveau veuve après 1830.

Par sa filiation, Philippe Le Bas fils s'intéressera à la Révolution française. Il possédait, notamment, dans sa bibliothèque de nombreux ouvrages sur cette époque et relatera cette période dans deux de ces ouvrages. Il défendra inlassablement la mémoire de son père, de Robespierre et de ses amis. Il n'hésitera pas avec sa mère à intervenir auprès d'historiens, comme Lamartine, pour corriger des faits inexacts sur la période révolutionnaire. Il est raisonnable de penser que Philippe Le Bas fils aurait écrit un ouvrage sur son père au moment de sa retraite.

Il était très fier de lui et n'hésitait pas à se présenter de cette façon :

« Monsieur Philippe Le Bas, fils du Conventionnel ». Il avait encouragé sa mère à écrire ses Mémoires sur la période 1793-1794.

Elles ne seront publiées qu'en 1901 par Stéphane-Pol dans son ouvrage, « Autour de

Robespierre : le conventionnel Le Bas, d'après des documents inédits et les mémoires de sa veuve ».

Elisabeth Le Bas s'éteindra en 1859 et son fils en 1860. Ils reposent tous les deux dans une sépulture commune au Père-Lachaise, acquise par Élisabeth en 1830 pour l'inhumation de son second époux, Charles Le Bas. (81CC de 1830 34 ème division).

L'Association des Amis de Philippe Le Bas et de la Famille Duplay

L'Association des Amis de Philippe Le Bas et de la Famille Duplay que je représente aujourd'hui a été créée en 2021 par Florent Héricher à la suite de son travail universitaire sur Philippe Le Bas fils. Elle s'est donnée comme objet, notamment, de conserver et d'entretenir les tombes des familles Duplay et Le Bas au Père Lachaise mais surtout d'œuvrer à l'élévation d'un monument à la mémoire de Philippe Le Bas dans sa commune de naissance, Frévent, dans le Pas-de-Calais. Un tel projet fut initié en 1911-1912 par Paul Coutant et Emile Lesueur et fut soutenu à l'époque par de nombreuses personnalités locales et nationales mais échoua à la suite d'une campagne calomnieuse envers le Conventionnel.

Nous reprenons aujourd'hui le flambeau et chacune et chacun peut nous rejoindre dans ce beau projet.

Je vous remercie pour votre attention.

Frédéric Crucifix

UNE CONFERENCE PASSIONNANTE DE FLORENT HERICHER SUR PHILLIPE LE BAS A AUHEL-PAS-DE-CALAIS. (Compte-rendu)

Le 25 juin 2022 dernier lors de l'assemblée générale des amis de Robespierre (A.R.B.R.), qui s'est tenue au Lycée professionnel d'Auchel dans le Pas-de-Calais, notre président, Florent Héricher, a tenu une conférence sur Philippe Lebas « *Un Républicain de naissance* ».



C'est par une phrase, une seule phrase, prononcée durant la séance parlementaire de la Convention transformée en piège contre Robespierre ce 27 juillet 1794-9 Thermidor an II, que le Conventionnel du Pas-de-Calais Philippe Lebas (1794-1794) scelle son sort : « Je ne veux pas partager l'opprobre de ce décret, je demande aussi l'arrestation. » S'incluant volontairement dans les députés robespierristes arrêtés, il ne manquera pas son suicide à l'Hôtel-de-Ville de Paris la nuit venue lors de l'échec de l'insurrection de la Commune.

Son jeune fils Philippe devenait orphelin à seulement un mois (Il était né le 17 juin 1794). Sa mère, Élisabeth, fille Duplay, de cette famille patriote hôte de Robespierre, laissera d'émouvants témoignages de cette période révolutionnaire où elle côtoyait Robespierre, Saint-Just et tant d'autres personnages.

Florent s'est appliqué à raconter l'existence « républicaine » de Philippe Lebas fils (1794-1860), dans son siècle, le XIXème, mais en conservant toujours ce fil conducteur hérité de son père, le républicanisme honnête et démocratique, dans une époque justement où la République n'existe plus ! (A l'exception de la courte mais fructueuse période de la IIe République de 1848 à 1852)

A l'aide de très nombreux documents, issus de recherches dans les archives, fruits de la soutenance d'un mémoire de master tenue à l'université de Rouen et dirigé par Michel Biard, Florent nous retraça l'existence d'un brillant intellectuel, pédagogue et savant (Helléniste de renom, précepteur du futur Napoléon III, maître de conférences de l'École Normale Supérieure, bibliothécaire de la Sorbonne, écrivain prolifique dont un Dictionnaire Encyclopédique de l'Histoire de France en seize volumes, etc.)

Une lettre émouvante de Lebas à Hippolyte Carnot, alors ministre, au sujet d'un don d'ouvrages, écrite le 6 mars 1848, illustre parfaitement son attachement indéfectible aux idées « nouvelles » héritées des Lumières et incarnées par la Révolution française: « Époque mémorable. Votre père et le mien ont montré un si honorable dévouement à la cause de la liberté, de l'égalité et de la Fraternité. »

Le propos de Florent s'élargit encore lorsqu'il esquisse la longue et complexe généalogie des Lebas et des Duplay! L'objecteur n'est pas tant de dresser un arbre généalogique, mais surtout d'identifier, de retrouver, et de regrouper la vaste correspondance dispersée depuis longtemps des Lebas, et ainsi de la mettre à la disposition des chercheurs (historiens, érudits et simples curieux). Ce travail louable indispensable à la connaissance de la Révolution s'annonce compliqué et fastidieux.

Parallèlement, Florent s'est également concentré sur les défunts des tombes des Lebas-Duplay au Père-Lachaise et à leur conservation. Il est vrai que les 108 victimes de Thermidor (dont notamment Robespierre, Saint-Just, et Lebas père) n'ont eu droit à aucune sépulture!

La conférence de Florent, s'inscrivant dans un cycle de conférences initié par les amis de Robespierre, a été saluée avec enthousiasme par les participants à cette assemblée générale.

Détail émouvant pour votre serviteur, elle a réuni Philippe Lebas et Robespierre dans un lycée cher à mon cœur, où j'ai enseigné durant dix années! Merci Florent, merci aux Amis de Robespierre!

Bruno Decriem, vice-président des amis de Philippe Lebas et de la famille Duplay.

Lettre de Philippe Le Bas à son père datée du 21/01/1794

Nous avons décidé, désormais, de publier à chaque bulletin, une lettre du Conventionnel Philippe Le Bas avec sa transcription. Pour faire sens, en cette date du 21 janvier, 230ème anniversaire de la mort du roi, nous avons choisi, cette lettre, par laquelle, le Conventionnel relate l'évènement à son père Ange Le Bas, responsable des postes de Frévent.

Paris le 21 Jan.

ARCHIVES
NATIONALES

Enfin, mon cher père, le tiran n'est plus. L'exécution
a été faite ce matin avec le plus grand ordre. Le peuple
desirant du chef de ses conjurateurs a crié après qu'il
sa tête a tombé, Vive la nation, Vive la République
mais un événement tragique a eu lieu la veille du
supplice. Peltier l'un des juges les plus attachés
et qui avoit voté pour la mort a été assassiné
par une garde jurée lui a fait avec un sabre
une blessure à la gorge de 3 doigts. il est mort ce
matin. Voulez vous juger si un pareil crime
étoit propre à nuire de la patrie. sur avis de la
liberté pour le tiran. Peltier avoit 60 mille
livres de rente, il avoit été président à mortier
au parlement. Ses amis, il avoit à peine 30 ans,
à beaucoup de talents et de qualités de vertus plus
estimables. il est mort sans regret. il a emporté
avec lui son honneur, son probité, son amour de la
patrie son respect pour la République.
Voilà donc un caractère que l'infame fable
qui dans la fable vouloit à sa mort et
l'ameur n'esturage déignoit aux départs

16

comme un Marasite, un factieux, un égaré.
C'est à dire, mais le regne de ce prince est
fini, vous verrez les mesqueres braver les
tout à la fois pour venger la majorité Nale
rendre hommage à un général Martel & la liberté
de plusieurs autres députés ou des députés, alléguant
mais que les traites tremblent. Le bras du peuple
pour se lever encore. C'est maintenant que
les représentants vous envoient un grand
caractère. il faut vaincre ou mourir, tout
les patriotes en font la nécessité, que
nos ennemis ne s'avisent, ils veulent que
hommes ils ont été attaqués.

Mais on est fort étonné, par les travaux
continues de cette rude semaine, mais j'espère
me rétablir.

M. le duc de M'écrit pour me demander
si vous m'avez envoyé 1000 que vous lui
devez. mettez moi à même de lui répondre.
Je vous envoie un discours de Marat.
plus ou moins. que cet homme n'a pas une quelconque

Bien.
Je vous embrasse.

Transcription de la lettre

Réalisée par Jean-Claude Martinage et
Jacqueline Cardile-Mozet

Paris 21 janvier

Enfin mon cher père, le tyran n'est plus. L'exécution s'est faite ce matin avec le plus grand ordre. Le peuple délivré du chef des conspirateurs a crié, après que la tête a tombé, Vive la Nation, Vive la République, mais un événement tragique a eu lieu la veille du supplice.

Pelletier, l'un des députés les plus patriotes et qui avait voté pour la mort, a été assassiné.

Un garde du roi lui a fait avec un sabre long une blessure large de 3 doigts.

Il est mort ce matin. Vous devez juger si un pareil crime était propre à inspirer de la pitié aux amis de la liberté pour le tyran. Pelletier avait 600 mille livres de rente, il avait été président à mortier au parlement de Paris, il avait à peine 30 ans. A beaucoup de talents, il joignait des vertus plus estimables. Il est mort content, il a emporté au tombeau l'idée consolante pour un patriote que son trépas servirait la chose publique.

Voilà donc un de ces êtres que l'infâme cabale qui dans la couronne voulait sauver Louis et ramener l'esclavage désignait aux départements comme un maratiste, un factieux, un désorganisateur.

Mais le règne de ces fripons politiques est fini. Vous verrez les mesures que l'assemblée a prises tout à la fois pour venger la majesté nationale, et rendre hommage à un généreux martyr de la liberté. Plusieurs autres députés ont été injustement attaqués mais que les traîtres tremblent.

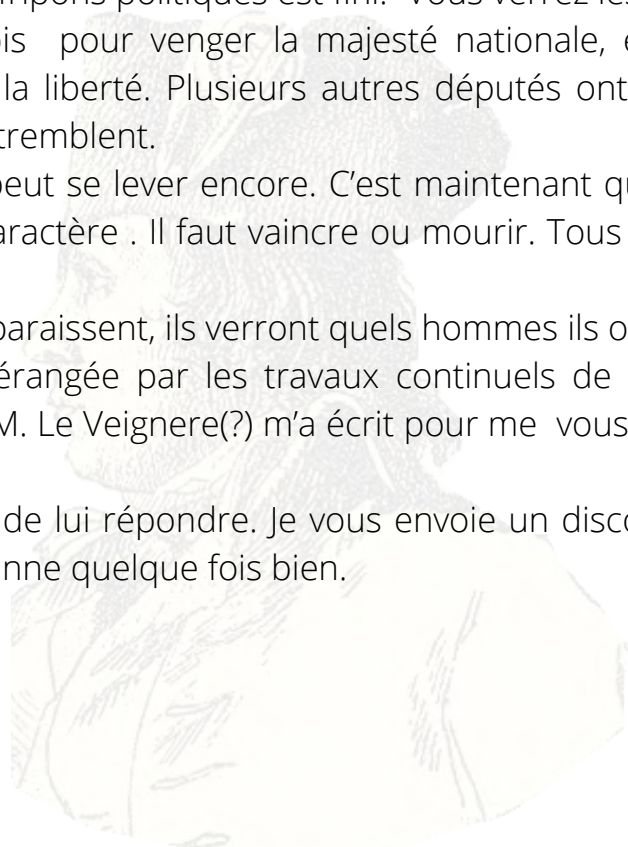
Le bras du peuple peut se lever encore. C'est maintenant que des représentants vont déployer un grand caractère. Il faut vaincre ou mourir. Tous les patriotes en sentent la nécessité.

Que nos ennemis reparassent, ils verront quels hommes ils ont osé attaquer.

Ma santé est fort dérangée par les travaux continuels de cette vie de service, mais j'espère me rétablir. M. Le Veignere(?) m'a écrit pour me vous m'avez envoyé 1400 livres que vous lui devez.

Mettez moi à même de lui répondre. Je vous envoie un discours de Marat. Vous verrez que cet homme raisonne quelque fois bien.

Je vous embrasse.



Cette lettre est issue du fond **35AP/1**, des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine.

La majorité des papiers qui composent ce fond furent saisis en thermidor an II et retenus par le Conventionnel Courtois, et furent restitués à Elisabeth Le Bas née Duplay, à sa demande le 25 pluviôse an III. Le 23 janvier 1878 Léon Grujon-Le Bas, directeur de la Salpêtrière et petit-fils du Conventionnel fit don aux Archives nationales de 43 lettres adressées par le Conventionnel à son père Ange le Bas et à sa fiancée devenue son épouse Elisabeth Duplay. En 2011 les Archives nationales ont pu acquérir un lot important en provenance du même fond familial.

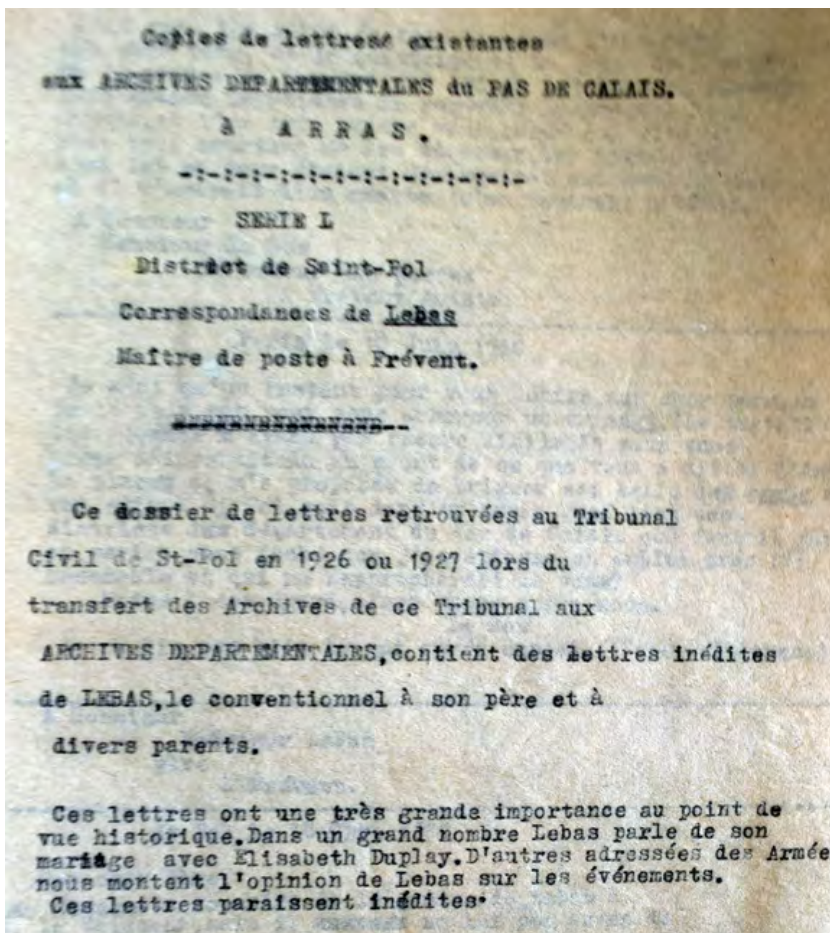
Ce fond est réparti en 9 dossiers, le document ci-dessus présenté est issu du dossier n° 2 intitulé : *Lettres adressées à son père, 1789-1794*, et est composé de 48 pièces.

Pour en savoir plus : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/AP-pdf/35-AP.pdf>

Aux archives départementales du Pas-de-Calais, à Arras, deux fonds concernent également la correspondance du Conventionnel. Le premier s'intitule **2L8 118** correspond à la correspondance d'Ange Le Bas, saisie à son domicile de Frévent en Thermidor AN II après son arrestation. L'un des sous-dossiers est constitué également de lettres que lui adressa son fils, le Conventionnel, et elles sont au nombre de 43, elles s'ajoutent donc à celles du dossier n° 2 du fond 35AP/1 évoqué précédemment, de sorte que nous disposons en tout à travers ces deux fonds de 48 + 43 soit 91 lettres autographes.

Le second fond disponible aux archives départementales du Pas-De-Calais est un fond privé, celui de Georges Sangnier **82J** :

https://archivesenligne.pasdecalais.fr/console/ir_ead_visu.php?PHPSID=508htngleutgkbhofrgvqs97t6&ir=11576#.VBKf2cj_tFw



En fait Sangnier a retranscrit les lettres du dossier **2L8 118**. Le document ci-contre, première pièce de ce dossier, présente les circonstances d'entrée aux archives départementales de ces lettres manuscrites.

Georges Sangnier (1882-1968)

Personnage atypique à la fois agriculteur et investit de responsabilité dans le monde agricole, il est historien régional et auteur de nombreuses publications d'histoire locale :

- Les Émigrés du Pas-de-Calais pendant la Révolution
- La Ferme de Blangermont.
- Lettres inédites de Sainte-Beuve à Charles Labitte
- La Terreur dans le district de Saint-Pol : 10 août 1792 - 9 thermidor an 2.
- La crise du blé à Arras à la fin du XVIIIe siècle.

La sépulture d'Elisabeth Duplay et Philippe Le Bas Fils.

Point sur notre action.

Comme nous l'avons déjà évoqué, les neveux et nièces de Janine Dauwe, la dernière ayant droit de la concession d'Elisabeth Le Bas, refusent de se faire reconnaître par la conservation du Père-Lachaise.

Janine Dauwe était l'ultime descendante de Philippe Le Bas père et fils, et d'Elisabeth Duplay laquelle fit qui fit l'acquisition de cette concession perpétuelle pour l'inhuma. Janine Dauwe est décédée en 2016 sans laisser d'enfants.

Ses ayants droits n'étaient que les neveux et nièces de son mari, et ne sentent pas concernés par les familles Le Bas et Duplay, comme ils ont pu me l'indiquer à plusieurs reprises alors que je tentais de les convaincre, d'accepter cette reconnaissance. Ils craignent peut-être qu'ils pourraient être importunés par la suite par la conservation du cimetière du Père-Lachaise, en se trouvant contraint de réaliser tel ou tel travaux. D'autre part il est certain qu'il souhaitent conserver un certain anonymat et de ne pas se voir reprocher d'avoir dispersé au grès de vente aux enchères successives des archives historiques éminemment précieuse. Car c'est fait la dernière vente, celle de Telma à Nantes en 2018 était à leur initiative, ils me l'ont confirmé.

Aussi lors de notre dernière réunion de bureau, nous avons décidé que nous passerons de le leur concours, et poursuivrons seuls notre mission. En premier lieu, après la pose de la plaque nous avons contracté un contrat de fleurissement de la tombe, sur un rythme biannuel, nous avons choisi pour se faire d'utiliser le bac à fleur scellé sur la pierre tombale par Janine Dauwe. Nous allons continuer les nettoyages à l'eau claire de façon à ne pas altérer la pierre, tout lui conservant un bel état de propreté. Nous allons également tenté, comme il nous été suggérer, de changer la vitre qui protège portrait d'Elisabeth et du Conventionnel.

Pour ceux d'entre vous qui ne l'auraient pas encore fait, merci de renouveler votre cotisation annuelle en remplissant le formulaire ci-dessous.

Civilité . . (M ou Mme)

Nom . . . Prénom . . .

Adresse . . .

Code Postal . . . Ville . . .

Pays . . .

Adresse-Mail . . .

Profession . . .

Adhésion ou renouvellement 2023 (Rayer la mention inutile) Date : . / / . .

Cotisation membre 10 € Etudiant (26 ans maxi) 5 €

Membre bienfaiteur 20 € , 30 € , autre montant . . (supérieur à 30)

Adresser ce coupon et votre règlement à notre trésorier :

Les amis de Philippe Le Bas et de la famille Duplay 1 rue du Moulin 60290 CAUFFRY